

## **Charte éthique - Information et recommandations**

### ***Qualité scientifique de la revue***

Le comité de rédaction est responsable de tous les contenus publiés dans la revue et cherche à améliorer constamment la qualité scientifique de celle-ci. Il travaille au renouvellement régulier de son comité d'évaluateurs et de son comité scientifique, ainsi qu'à son propre renouvellement, dans un souci de rigueur professionnelle. Il veille à mentionner les affiliations des membres du comité de rédaction, du comité de lecture international et du comité scientifique sur le site Internet de la revue.

### ***Liberté d'expression et débat scientifique***

Le comité de rédaction sélectionne les articles avec un souci d'impartialité. Il accorde une attention particulière aux articles participant au débat scientifique. Tout article présentant une critique pertinente d'un article paru dans la revue peut être proposé pour publication. Par ailleurs, tout auteur peut proposer une réponse à une critique émise dans la revue à l'encontre de son article.

### ***Relations avec les lecteurs***

Les éventuelles sources de financement de la recherche présentée dans la revue sont mentionnées le cas échéant. Le comité de rédaction s'engage par ailleurs à répondre aux plaintes déposées par des lecteurs à l'encontre de la revue.

### ***Relations avec les auteurs***

Les articles sont sélectionnés sur leur seul contenu intellectuel ou scientifique, sans distinction de race, de sexe, d'orientation sexuelle, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire ou de philosophie politique des auteurs. Le comité de rédaction tient compte, dans ses décisions, des exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur ou de plagiat. La procédure à suivre pour soumettre un article à la revue est précisée dans un document diffusé sur le site de la revue et mis à jour régulièrement. Les charges financières éventuelles pour faire paraître un article doivent être mentionnées de façon explicite dans ce document.

### ***Relations avec les évaluateurs***

Les missions des évaluateurs sont précisées dans un document diffusé sur le site de la revue et mis à jour régulièrement. Le comité de rédaction est garant de l'anonymat des évaluateurs.

### ***Intérêts politiques ou commerciaux***

Les articles sont sélectionnés sur l'intérêt académique qu'ils représentent pour les lecteurs et non sur le gain commercial ou politique qu'ils peuvent apporter. Le comité de rédaction veille par ailleurs à l'indépendance de la revue vis-à-vis de son éditeur et de son (ses) propriétaire(s).

Si la revue fait paraître des annonces publicitaires, celles-ci seront clairement distinguées du contenu scientifique de la revue.

### ***Comportement contraire à l'éthique de publication***

Le comité de rédaction cherche à identifier et prévenir tout comportement contraire à l'éthique de publication. Il s'engage à mener une enquête en cas de plainte déposée à l'encontre de la revue, conformément à la procédure décrite ci-dessous. L'auteur répond de l'infraction supposée. Le comité de rédaction se montre toujours disposé à publier des corrections, excuses, explications, si cela s'avère nécessaire.

### ***Procédure en cas de comportement contraire à l'éthique de publication***

Une plainte dénonçant une pratique contraire à l'éthique de publication peut être déposée à tout moment, par quiconque, auprès du comité de rédaction de la revue. La personne déposant la réclamation doit fournir les éléments justifiant sa plainte. Toute plainte est prise en compte avec sérieux par le comité de rédaction et traitée jusqu'à conclusion. Toute plainte sera traitée, quelle que soit la date de parution de l'article concerné. Les documents relatifs au traitement de cette plainte seront conservés par le comité de rédaction. Les mesures suivantes sont susceptibles d'être mises en œuvre en cas de réclamation auprès des revues :

- Entretien avec l'auteur, dans le cas d'une mauvaise compréhension de la charte éthique et des règles de publication des revues
- Envoi d'un courrier à l'auteur, détaillant l'infraction et ayant valeur d'avertissement
- Envoi d'un courrier à l'organisme employeur de l'auteur
- Parution d'un éditorial informant le lectorat
- Retrait de l'article de la revue, ainsi que des bases d'indexation, et information auprès du lectorat
- Embargo sur tout nouvel article de cet auteur pendant une période déterminée
- En référer à une organisation extérieure ou une instance ayant autorité pour traiter la plainte

## **Règles éthiques applicables aux évaluateurs des revues académiques**

### ***Missions des évaluateurs***

Les évaluateurs sont sélectionnés pour leur expertise intellectuelle et scientifique. Ils sont chargés d'évaluer les manuscrits sur leur seul contenu, sans distinction de race, de sexe, d'orientation sexuelle, de convictions religieuses, de nationalité, d'affiliation universitaire ou de philosophie politique. Les avis rendus par les évaluateurs doivent être objectifs. Les évaluateurs sont tenus de signaler tous les articles ayant un rapport de similitude avec l'article soumis à la revue. Les évaluateurs doivent signaler toute publication significative en lien avec l'article qui n'aurait pas encore été citée.

### ***Conflit d'intérêts***

Les membres du comité de rédaction et les évaluateurs doivent se récuser en cas de conflit d'intérêts avec l'un des auteurs ou avec le contenu du manuscrit à évaluer. Par ailleurs, tout évaluateur qui se sait non qualifié pour évaluer un manuscrit ou qui sait ne

pas pouvoir le faire dans des délais raisonnables est tenu d'en aviser le comité de rédaction et de se récuser.

### **Confidentialité**

Les manuscrits reçus pour évaluation sont traités comme des documents confidentiels. Aucun renseignement sur un manuscrit soumis à la revue n'est divulgué à d'autres personnes que le ou les auteur(s), les évaluateurs potentiels et, éventuellement, l'éditeur. Les évaluateurs s'engagent à ne pas conserver ou copier un manuscrit reçu pour évaluation.

### **Utilisation des données**

Les données présentées dans les articles soumis ne doivent pas être utilisées avant leur éventuelle publication, dans les travaux de recherche d'un membre du comité de rédaction ou d'un évaluateur, sans le consentement écrit et explicite de l'auteur.

### **Processus d'évaluation**

Tout article adressé à la revue *Arts et sciences* est d'abord avisé par les rédacteurs en chef et les éditeurs invités en charge de la réalisation des numéros thématiques, avant d'être évalué de manière anonyme par au moins deux chercheurs, membres du comité scientifique ou choisis en fonction de leurs compétences.

Les articles soumis pour publication doivent respecter les standards académiques en vigueur et sont évalués sur la base de leur originalité et de leur qualité. Ils peuvent être rédigés en français ou en anglais, et couvrir des domaines tels que l'économie, l'ingénierie et le management de l'innovation, l'entrepreneuriat, la théorie du changement et les méthodes de recherche. Les approches méthodologiques qualitatives et quantitatives sont les bienvenues, incluant les études économétriques, les études de cas, les études expérimentales, la simulation numérique, et les monographies historiques. Ceci sous réserve que le sujet de l'article le justifie et que la ligne éditoriale de la revue soit respectée. Les articles publiés peuvent être mono ou multidisciplinaires.

L'auteur fournit (et les membres du comité de rédaction y veillent) :

- a) Une page de couverture qui contient l'identité des auteurs, leurs institutions de rattachement et leurs adresses mail (cette page de couverture est destinée à la production, les évaluateurs n'y ont pas accès).
- b) Un fichier anonyme (format word, pas plus de 10 000 mots) comprenant le titre de l'article en français et en anglais, les résumés en français et en anglais, les mots clés en français et en anglais, l'article avec les tableaux et les figures.
- c) Les articles soumis à la revue sont envoyés à deux rapporteurs anonymes. Au vu de ces rapports, le comité de rédaction accepte, refuse ou demande aux auteurs d'effectuer des ajustements et modifications.
- c) Lors de la soumission d'une nouvelle version de l'article, il est demandé à l'auteur de soumettre une version avec corrections apparentes et une version sans corrections apparentes. De plus, une lettre de réponse aux commentaires des évaluateurs doit être envoyée expliquant les modifications.

À l'exception des éventuels comptes rendus de lecture, qui sont évalués par le responsable des recensions (et discutés avec les membres du comité de rédaction), tous les articles soumis à la revue sont évalués selon l'une des modalités suivantes :

- Révision par le rédacteur en chef : le rédacteur en chef, seul ou avec l'aide du comité de rédaction, évalue les articles soumis à la revue ;
- Révision ouverte : chaque article est évalué par au moins deux (ou trois) évaluateurs, connus de tous ; l'identité de l'auteur de l'article est, par ailleurs, connue des évaluateurs ;
- Révision en simple aveugle : les auteurs ne connaissent pas l'identité des évaluateurs, mais ceux-ci connaissent celle des auteurs. Il y a au moins deux (ou trois) évaluateurs pour chaque article.
- Révision en double aveugle : l'auteur ne connaît pas l'identité des évaluateurs, et ceux- ci ne connaissent pas l'identité de l'auteur. Il y a au moins deux (ou trois) évaluateurs pour chaque article.

En cas de doute ou de divergences d'appréciation entre les évaluateurs, des avis complémentaires peuvent être demandés par le comité de rédaction. Des articles qui iraient à l'encontre de la ligne éditoriale de la revue peuvent, par ailleurs, être refusés par le comité de rédaction, sans rapport d'évaluation. S'appuyant sur les rapports des évaluateurs, le comité de rédaction prend l'une des trois décisions suivantes, dans un délai raisonnable après réception du manuscrit :

- acceptation du texte, tel qu'il a été soumis à la revue ;
- refus ;
- acceptation sous réserve de modifications.

Dans ce dernier cas, le comité de rédaction prendra une décision définitive, positive ou négative, en fonction de la prise en compte par l'auteur des suggestions et commentaires qui lui auront été proposés par les évaluateurs. Tout texte accepté, dès le premier envoi, ou après modification par l'auteur, fait l'objet d'un travail éditorial effectué en concertation avec l'auteur. En tout état de cause, le comité de rédaction tient compte, dans ses décisions, des exigences légales en matière de diffamation, de violation du droit d'auteur ou de plagiat.

## Politique sur les numéros spéciaux

Les numéros spéciaux visent à présenter des recherches de haute qualité sur des thématiques précises relevant du champ de la revue.

### Nomination des éditeurs invités

Les éditeurs invités sont sélectionnés par le comité éditorial de la revue sur la base de leur expertise scientifique et de leur expérience éditoriale. Leurs noms et affiliations institutionnelles sont publiés sur la page web du numéro spécial correspondant.

### Rôles et responsabilités des éditeurs invités

- Proposer le thème, le titre et la justification scientifique du numéro spécial

- Coordonner la réception initiale des soumissions
- Sélectionner des évaluateurs indépendants qualifiés
- Formuler une recommandation éditoriale basée sur les rapports de relecture

### ***Supervision éditoriale***

La décision finale de publication de tout article appartient exclusivement au rédacteur en chef ou au comité éditorial de la revue, afin de garantir l'intégrité et la cohérence éditoriales.

### ***Processus de relecture par les pairs***

Tous les articles soumis dans le cadre d'un numéro spécial suivent le même processus que les articles réguliers.

### ***Prévention des conflits d'intérêts***

Les éditeurs invités ne peuvent pas évaluer leurs propres travaux ni ceux de leurs co-auteurs proches ou collaborateurs récents. Toute situation de conflit d'intérêts est gérée conformément aux directives éthiques de la revue.

## **Règles éthiques applicables aux auteurs académiques**

### ***Originalité et plagiat***

Les auteurs doivent garantir l'originalité de leur article et ne publier aucun texte qui s'apparenterait, sous quelque forme que ce soit, à de la contrefaçon telle que celle-ci est définie par le Code de la propriété intellectuelle. Les déclarations frauduleuses ou sciemment inexactes constituent un comportement contraire à l'éthique de la publication scientifique ; elles sont donc inacceptables.

### ***Publications multiples, redondantes ou simultanées***

Les auteurs s'engagent à ne pas soumettre un article qui aurait fait l'objet d'une précédente publication dans une autre revue ou un nouvel article qui reposeraient exclusivement sur des travaux déjà publiés ailleurs. De même, les auteurs s'engagent à ne pas soumettre leur article à plusieurs revues en même temps.

### ***Références***

Toute citation (ou utilisation de travaux d'autres auteurs) doit être identifiée en tant que telle et accompagnée des références appropriées, présentées selon le schéma habituellement retenu par la revue. Si jamais l'auteur souhaitait utiliser des informations qu'il aurait obtenues en privé (conversation, correspondance), il devrait tout mettre en œuvre pour obtenir l'autorisation des personnes étant à la source de ces informations.

### ***Mention des Auteurs***

La liste des auteurs doit se limiter à ceux qui ont apporté une contribution significative à la conception, à la réalisation ou à l'interprétation de l'étude présentée dans le texte soumis à la revue ou à la rédaction de ce texte. Tous les auteurs doivent

être mentionnés, avec leur affiliation, par ordre alphabétique ou selon leur degré d’implication dans la réalisation de cette étude ou dans la rédaction de ce texte. L’auteur qui est en contact avec la revue doit s’assurer que seuls les coauteurs appropriés sont inclus dans la liste des auteurs, et que tous les coauteurs, après avoir vu et approuvé la version finale de leur texte, étaient d’accord pour soumettre cet article pour publication.

### ***Propos diffamatoires***

Les auteurs s’engagent à ne pas dépasser, dans les articles soumis, les règles du débat scientifique et à ne pas faire des déclarations diffamatoires qui pourraient être interprétées comme des atteintes à la réputation d’une tierce personne.

### ***Conflit d’intérêts***

Les auteurs doivent déclarer tout conflit d’intérêts potentiel, professionnel ou financier. Toutes les sources de financement non public à l’origine de la recherche présentée dans le texte soumis doivent être explicitement mentionnées.

### ***Erratum***

Tout auteur qui découvre, après sa publication, une erreur ou une inexactitude importante dans son propre travail en informe, sans délai, le comité de rédaction de la revue et de coopérer avec celui-ci pour publier un erratum, voire pour signifier le retrait de son article.

### ***Accès aux données***

Sur demande du comité de rédaction, les auteurs peuvent être invités à fournir les données brutes en relation avec leur recherche. Si l’article est fondé sur des cas cliniques impliquant des situations réelles, l’auteur s’engage à respecter l’anonymat des personnes auxquelles il est fait référence, ou à obtenir leur accord explicite.

### ***Publication papier et numérique***

Les auteurs s’engagent, lors de la soumission de leur article, à autoriser la diffusion de celui-ci sous format papier et numérique – notamment via la plateforme ISTE/OpenScience (<https://www.openscience.fr/Accueil>) –, sauf notification expresse de leur part.